

DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE

Plan Local d'Urbanisme

SAINT-JORIOZ

Modification n°1

DOCUMENT GRAPHIQUE ANNEXE

Certifié conforme et vu pour être annexé à ma
délibération en date du 13 décembre 2016
approuvant la Modification n°1 du PLU
de SAINT-JORIOZ.

Le Président,
Michel BEAL.

PIECE N° 4.1	PROCEDURES		
	ELABORATION	MODIFICATIONS	REVISIONS SIMPLIFIEES
Echelle 1/5000	Approuvée le : 26-11-2015	N°1 Approuvée le : N°2 Approuvée le : N°3 Approuvée le : N°4 Approuvée le :	N°1 Approuvée le : N°2 Approuvée le : N°3 Approuvée le : N°4 Approuvée le :
		N°1 Approuvée le : N°2 Approuvée le : N°3 Approuvée le : N°4 Approuvée le :	N°1 Approuvée le : N°2 Approuvée le : N°3 Approuvée le : N°4 Approuvée le :
		N°1 Approuvée le : N°2 Approuvée le : N°3 Approuvée le : N°4 Approuvée le :	N°1 Approuvée le : N°2 Approuvée le : N°3 Approuvée le : N°4 Approuvée le :
		N°1 Approuvée le : N°2 Approuvée le : N°3 Approuvée le : N°4 Approuvée le :	N°1 Approuvée le : N°2 Approuvée le : N°3 Approuvée le : N°4 Approuvée le :
CONCEPTION Société : TECTA RUE : 11, rue de la République 74100 SAINT-JORIOZ Tél : 04 50 10 20 76 Fax : 04 50 26 06 23 Digne Coordonné : Denis de la Roche (04 50 10 20 76) Responsable : Michel	FOND CADASTRAL Diffusion R.G.D. 74		
	MISES A JOUR MISE A JOUR DU BATI Janvier 2014		

LEGENDE

- Périmètres à l'intérieur desquels s'applique le Droit de Prémption Urbain (DPU)
- Périmètres à l'intérieur desquels s'appliquent les dispositions relatives au permis de démolir
- Périmètres situés au voisinage d'infrastructures de transports terrestres dans lesquels des prescriptions d'isolement acoustique ont été édictées
- Voie classée bruyante de catégorie 3
- Zones de préemption au titre des Espaces Naturels Sensibles
- Zone de présomption de prescription d'archéologie préventive
- Zone d'Aménagement Concerté de la Tullerie
- Zone d'Aménagement Différé de la Tullerie
- Zone à risque d'exposition au plomb
- Bâtiment nouveau à titre indicatif

